Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 31 (1943)
Heft: 129

Artikel: Quelques représentants du réveil hollandais ; leur relation avec Vinet
Autor: Meyhoffer, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380441

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUELQUES REPRÉSENTANTS DU RÉVEIL HOLLANDAIS ; LEUR RELATION AVEC VINET

L'histoire du Réveil hollandais est avant tout une histoire de personnes [1]. Pour une grande part mouvement intérieur, les manifestations visibles n'en donnent qu'une insuffisante image. Ses aspects sont divers, sans direction unanimement reconnue. En quelques endroits il a donné naissance à des groupements dissidents, recrutés dans les milieux modestes des « kleine luyden » — des petites gens. C'est toutefois dans l'Eglise réformée elle-même, et parmi ses éléments nettement réactionnaires, qu'il a eu l'action la plus marquée. A pénétrer la vie des hommes et des femmes porteurs de ce renouveau de vie chrétienne, qui est apparu dans les Pays-Bas

(1) En 1930 a été créé le « Réveil-Archief » destiné à collectionner, conserver et mettre en valeur toute documentation généralement utile à la connaissance du Réveil en Hollande. La secrétaire de cette fondation, Mlle E. Kluit, à La Haye, a publié : *Het Réveil in Nederland 1817-1854*, Amsterdam 1936.

La thèse de doctorat en théologie de W.-P. Keijzer, *Vinet en Hollande*, Wageningen 1941 (en français), comporte un consciencieux relevé des mentions que font du théologien vaudois ouvrages ou revues publiés dans les Pays-Bas ; elle constitue, en outre, une étude pertinente des relations qu'ont entretenues des Hollandais avec Vinet, ainsi que de l'influence exercée par lui sur la vie religieuse en Hollande.

Voir encore : Reitsma, *Geschiedenis van de Hervorming en de Hervormde Kerk der Nederlanden*, 4de Druk bez. door Lindeboom, Utrecht 1933. — (Mounier), *Exposé historique de l'état de l'Eglise réformée des Pays-Bas ; pour être présenté de la part de la Réunion wallonne aux Eglises réformées étrangères, spécialement aux Eglises de la France et de la Suisse*, Amsterdam 1855. — Groen van Prinsterer, *Le parti anti-révolutionnaire et confessionnel dans l'Eglise réformée des Pays-Bas. Etude d'histoire contemporaine*, Amsterdam 1860. — Trottet, *Le parti orthodoxe pur dans l'Eglise wallonne de La Haye. Réponse à la brochure de M. Groen van Prinsterer intitulée : le parti antirévolutionnaire et confessionnel dans l'Eglise réformée des Pays-Bas*, La Haye 1860. — Chantepie de La Saussaye, *La crise religieuse en Hollande. Souvenirs et impressions*, Leyde 1860. — De Groot, *Die moderne Theologie in den Niederlanden*, Bonn 1871.

comme ailleurs, l'on peut discerner, malgré leurs diversités, une bien réelle parenté d'esprit. Le retour résolu à des doctrines alors délaissées, l'accent mis sur la réalité du péché et la place donnée à l'expiation par Christ, le dévouement et le zèle à l'égard des Eglises réformées de tradition calviniste en même temps que l'opposition déterminée, d'esprit tout luthérien, aux principes démocratiques, le large développement d'œuvres religieuses, en sont les traits dominants.

Il importe, pour comprendre cet aspect particulier du Réveil en Hollande, de rappeler les circonstances politiques et ecclésiastiques de ce pays au début du XIXe siècle. Essayons de le faire en peu de mots.

Situation politique.

Vingt années confuses s'étaient écoulées depuis que le dernier stathouder Guillaume V avait dû fuir devant les armées de la France révolutionnaire, lorsqu'en 1814 l'accession au trône de Guillaume Ier vint ouvrir une ère plus tranquille. Le pays avait connu, sous des régimes divers, toutes les souffrances de la domination et de l'occupation étrangères. Ce fut d'abord — fort peu sympathique à l'ensemble de la population — la République batave, inspirée desprincipes de 89 : elle proclama la scission complète entre l'Eglise et l'Etat, en même temps que l'émancipation des Juifs. En 1798, une nouvelle constitution, totalement centralisatrice et unitaire, eut, au point de vue ecclésiastique, le résultat d'égaliser les droits de toutes les confessions religieuses, les biens d'Eglise devant être partagés entre toutes les sectes. Divers coups d'Etat, répercussion des modifications de régime en France, aboutissent en 1805 au gouvernement du grand pensionnaire Schimmelpennink, gouvernement étrange, très analogue à celui du Consulat, mais dont Napoléon exigeait l'entière subordination — si bien qu'avec une constitution rédigée à Paris, Louis Bonaparte était, en juillet 1806, donné comme roi à la Hollande. Les velléités d'indépendance du nouveau souverain, son désir de régner pour le plus grand bien de ses sujets, ne pouvaient cadrer avec l'autocratisme de l'empereur des Français. Louis fut contraint d'abdiquer, et la Hollande fut purement et simplement annexée à l'empire : Amsterdam devenait après Paris et Rome la troisième ville de la plus grande France. La nouvelle de la défaite de Leipzig éclata comme un coup de foudre. Bientôt le prince d'Orange, fils de Guillaume V, sollicité de rentrer dans sa patrie, était proclamé

prince souverain des Pays-Bas, et la maison d'Orange se trouvait rétablie, avec une autorité qu'elle n'avait encore jamais possédée.

Le *roi* Guillaume — il s'était octroyé cette dignité que les puissances reconnurent indirectement lorsqu'en cette qualité il eut accédé, en avril 1815, à la coalition contre Napoléon — le roi Guillaume se proposait d'être un despote éclairé. Il ne désirait nullement détruire ce que la Révolution avait fait ; il comprenait que l'ancien régime était mort et que l'on ne pouvait effacer de l'histoire les vingt années qui venaient de s'écouler. Caractérisé par une obstination — qui alternait avec une variabilité assez inattendue — il n'en était pas moins doté d'une intelligence supérieure. Une remarquable application était mise au service de ses grandes capacités. Mais, rationaliste de tendance, il ne comprenait pas suffisamment les besoins religieux de son temps : c'est à la prospérité matérielle de ses sujets qu'avant tout il s'intéressait.

La grande puissance conférée à leur souverain, la plupart des Hollandais l'approuvaient : c'était conforme à l'esprit conservateur de la Restauration. Les malheurs successifs qui avaient frappé la patrie avaient causé une apathie presque générale : les soucis de la vie quotidienne réclamaient toute l'attention. Modérée, raisonnable, sans intransigeance, la religiosité courante contrastait avec la forte réaction de piété que le romantisme avait aidé à provoquer dans d'autres pays. Ce qui se marquait avant tout, c'était un désir de paix, paix dans le pays, paix dans l'Eglise, paix entre les diverses communions. Peut-être le caractère hollandais répugne-t-il aux outrances : lorsque l'intrépidité de l'orthodoxie vient à réapparaître dans le pays elle ne conquiert, en général, à cause même de sa rigueur et de sa véhémence, que des groupes restreints (1).

Situation ecclésiastique.

La chute de la domination napoléonienne fut pour l'Eglise une libération. Dès son accession au trône, Guillaume Ier manifesta son intention de s'occuper de l'Eglise et de la relever. Les premières ordonnances royales vinrent mettre de l'ordre dans le payement des traitements pastoraux. Nombreux étaient les pasteurs qui étaient tombés dans une extrême misère ; en Frise, quelques-uns avaient dû

(1) VAN GELDER, *Histoire des Pays-Bas du XVIe siècle à nos jours*, Paris 1936 p. 132.

recourir à la mendicité. Dès novembre 1814, un département des cultes était institué ; un décret, en août 1815, prescrivait d'encourager les études de théologie.

L'Eglise réformée ne retrouvait toutefois pas ses anciens privilèges d'Eglise dominante. Reprenant les principes qu'avait énoncés la Constitution de 1798, la loi fondamentale du nouveau royaume stipulait la complète liberté d'opinion et accordait à toutes les communautés ecclésiastiques existantes une même protection, ainsi que le droit de célébrer leur culte, pour autant que l'ordre public et la tranquillité ne fussent pas troublés. Les autorités ecclésiastiques, s'en tenant à une attitude d'expectative, firent preuve de la plus regrettable passivité. Le vœu, assez mollement exprimé d'ailleurs, de voir convoquer soit les synodes provinciaux, soit un synode général, fut écarté par le gouvernement qui avait ses plans pour la réorganisation de l'Eglise réformée. Le 17 juin 1815, alors que Napoléon conduisait son armée contre les alliés et que le canon tonnait sur la plaine de Waterloo, un projet de statut général pour l'administration de l'Eglise était adressé à quelques représentants du corps pastoral : ils étaient invités à formuler avis ou remarques. Convoqués à La Haye, sous la présidence d'un représentant du département des cultes, ils ne suggérèrent que de très minimes modifications, et en janvier 1816, l'approbation royale était conférée au statut octroyé à l'Eglise. Le gouvernement avait tenu — et ce fut le motif principal pour lequel la réunion du synode n'avait pas été accordée — à ce que ne fût ouverte aucune discussion doctrinale ; il craignait que « la *modération* toujours nécessaire et par laquelle seule peut être assurée la paix de l'Eglise » ne fût pas observée dans une assemblée synodale [1].

Le nouveau règlement fut immédiatement appliqué. Les corps administratifs encore existants reçurent l'ordre de cesser leurs fonctions, et cela même empêchait qu'aucune protestation ne pût s'élever contre la nouvelle structure de l'Eglise qui émanait toute élaborée de la volonté royale. Ce fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Eglise réformée des Pays-Bas : elle recevait l'unité d'organisation que les hommes de Dordrecht avaient souhaitée, mais qu'ils n'avaient pu réaliser. Guillaume Ier en acquit une popularité extraordinaire. Le premier synode général de l'Eglise réformée

(1) Reitsma-Lindeboom, l. c., p. 461.

du royaume des Pays-Bas, composé de vingt membres, tous désignés par le roi, siégea pendant tout le mois de juillet 1816, pour entériner les divers règlements que l'Etat lui avait proposés.

Ainsi, par surprise, en dehors de toute initiative de sa part, l'Eglise avait été complètement réorganisée. Toutefois, à la satisfaction des premiers jours allaient succéder plaintes et réclamations.

La question de l'autorité des formulaires.

Presque tous les théologiens et les pasteurs s'en tenaient au point de vue du supranaturalisme rationaliste ; on se félicitait de vivre en un temps heureux où, grâce à la liberté, règnaient la largeur et la tolérance. Aucune limite quelconque n'était apportée par les autorités ecclésiastiques à la liberté de doctrine ; le synode ne leur paraissait pas avoir été institué pour décider du dogme, mais uniquement pour administrer l'Eglise. La formule que devaient signer ceux qui étaient admis à la prédication n'exigeait d'eux, en ce qui concerne le dogme, que leur déclaration de sincère adhésion à « la doctrine comprise, conformément à la Parole de Dieu, dans les formulaires d'unité actuellement reçus », et cette expression était, évidemment, susceptible de recevoir diverses interprétations [1]. Ces *formulaires* étaient la Confession de foi néerlandaise de 1561 et le catéchisme de Heidelberg. En fait on se donnait l'illusion que les déterminations des canons de Dordrecht n'étaient plus contraignantes.

Toutefois des objections contre pareil latitudinarisme se firent jour peu à peu. L'ancienne Classe d'Amsterdam publia une Adresse où elle ne dissimulait pas ses inquiétudes. En 1819, le pasteur *Schotsman*, de Leyde, tint à rappeler le second anniversaire séculaire du Synode de Dordrecht qui, sans cela, eût été passé sous silence : il se signalait ainsi comme un zélé et consciencieux défenseur de la rigide doctrine réformée. Dès 1823 éclatait une opposition de durable portée contre l'esprit qui régnait dans l'Eglise : la vigoureuse personnalité du poète Willem *Bilderdijk* en prenait la tête ; il était soutenu par ses deux convertis *Da Costa* et *Capadose*, que l'on peut considérer comme les protagonistes du Réveil dans les Pays-Bas. Il y a lieu de mentionner encore un petit écrit qui parut en 1827 sous le titre « Adresse à tous mes coreligionnaires réformés », et qui suscita une très forte émotion. L'auteur, le pasteur de La Haye Dirk *Mole-*

(1) (Mounier), l. c., p. 98.

naar, émettait une accusation positive contre les autorités de l'Eglise : elles avaient, de propos délibéré, disait-il, élargi la signature du formulaire doctrinal au point que les pasteurs n'avaient plus à promettre leur adhésion *parce que* (quia) mais seulement *pour autant que* (quatenus) les formules étaient en accord avec la Parole de Dieu. Ceci provoqua une agitation qui allait affecter non seulement l'étude de la théologie, mais encore toute la vie ecclésiastique. La résistance à l'esprit du siècle et au ton qui régnait dans l'Eglise prit soudain l'aspect d'un retour à la Confession de foi, ce qui entraînait la question de l'autorité des livres symboliques. Le *quia* ou le *quatenus* divisèrent l'Eglise en deux partis violemment opposés l'un à l'autre.

Le synode affectait de ne pas percevoir l'ampleur et le sérieux de cette agitation. En 1833, à l'ouverture de la session, le président, *Donker Curtius*, vantait avec émotion l'esprit d'amour et de liberté chrétienne qui régnait dans l'Eglise, et qui constituait l'arme la meilleure contre ceux qui se donnaient pour but « de retourner deux siècles en arrière ». Et toutefois de grosses difficultés étaient proches. Aux plus évangéliques des pasteurs libéraux le reproche fut maintes fois adressé d'avoir forfait à leur serment en abandonnant la stricte doctrine de leur Eglise. Avec un beau courage, le professeur P. Hofstede *De Groot*, de Groningue, osa publier sa pensée sur cette imputation dirigée contre de nombreux pasteurs, et — tout en faisant avec une vibrante conviction de la *personne* de Christ le centre de sa théologie — il déclarait sans ambages, au début de 1834, que les pasteurs de l'Eglise réformée des Pays-Bas ne pouvaient être considérés comme d'orthodoxes tenants des formules dordrechtiennes (1).

Willem Bilderdijk.

C'est dans cette atmosphère troublée, agitée, que se manifesta le « Réveil ». L'initiateur en fut Willem Bilderdjik ; ou peut-être serait-il plus juste de dire que Bilderdijk fut le précurseur, le « brise-glace »

(1) Petrus Hofstede De Groot, 1802-1886, pasteur de 1826 à 1829 à Ulrum, dès lors professeur de théologie à Groningue, l'un des hommes les plus remarquables du XIXe siècle hollandais. Voir sur lui : De Bie en Loosjes, *Biographisch Woordenboek van Protestansche Godgeleerden in Nederland*, III, p. 373-386. — Herzog-Hauck, *Realencyklopädie*, VIII, p. 245-249. — *Ibid.*, « Groninge Schule », VII, p. 180-185.

Une notice biographique par sa fille, Mme Boon-Hofstede De Groot, a été publiée en français avec une préface du professeur Charles Porret, Lausanne 1913.

du Réveil plutôt qu'il n'en fut le père. Esprit éminemment fécond, original, érudit, il est l'un des plus grands hommes que la Hollande ait possédés — bafoué par les uns, presque déifié par les autres (1).

Né en 1756, mort tout à la fin de 1831, sa longue carrière fut des plus agitées. Avocat à La Haye, la révolution bientôt suivie de l'occupation étrangère lui fit chercher une retraite en Angleterre où il ouvrit des cours de littérature ; il s'y servait de la langue française tout en professant contre elle la haine la plus ardente. Rentré dans sa patrie, il se vit appelé par le roi Louis Bonaparte à lui enseigner le hollandais. Vers cette époque, il perdit presque tous ses enfants, et tomba dans une profonde mélancolie. L'abdication du roi le priva de la pension dont il jouissait, et il dut recourir à sa plume pour trouver les ressources indispensables. L'avénement de Guillaume Ier lui permit de donner libre essor à son amour pour la maison d'Orange si étroitement liée à l'histoire de son peuple, et il se répandit en hymnes de triomphe et d'allégresse.

La révolution n'a pas rencontré en Hollande d'adversaire plus violent et plus conséquent que le célèbre poète. L'esprit conservateur de Bilderdijk, son caractère absolu, sa vaste érudition classique, historique et juridique, faisaient de lui le représentant de l'ancien type national hollandais dans ce qu'il a de solide et d'opiniâtre. Sa poésie riche, savante, flexible, était passionnée, mais parfois terre à terre. Ennemi, en littérature, des traditions du XVIIIe siècle, de ce genre maniéré et pastiche, fausse imitation du grand siècle, Bilderdijk ne l'était pas moins, en politique, des principes de 89 qui, par une singulière confusion d'idées, s'étaient entés, en Hollande, sur l'ancien parti anti-orangiste des Etats. Il combattait ainsi à outrance, et pour ces deux motifs, l'influence française. Il devait, d'ailleurs, manifester plus tard la même antipathie pour le rationalisme allemand. Sa vie fut une lutte continuelle contre les tendances qui prédominaient autour de lui. Dans des cours qu'il donna à Leyde, dès 1817, il vilipendait, et souvent dans les termes les plus outrés, les idées issues de la Révolution, l'idolâtre glorification de la raison, comme la funeste doctrine de la souveraineté populaire, pour prôner le droit divin sous sa forme la plus rigoureuse.

Bilderdijk avait de l'histoire une vision essentiellement religieuse.

(1) KOLLEWIJN, *Bilderdijk, zijn Leven en zijne Werken*, Amsterdam 1891. — BAVINCK, *Bilderdijk als Denker en Dichter*, Kampen 1906.

L'harmonie de l'univers, rompue par la chute, ne pourra être rétablie que par le règne de Christ sur la terre. Ce n'est pas étudier l'histoire en chrétien que de n'y considérer que la politique humaine et les révolutions des peuples. Les voies providentielles de Dieu à l'égard de l'humanité, voilà l'objet que notre réflexion ne doit jamais perdre de vue. L'histoire ecclésiastique pas plus que l'histoire profane n'ont réellement su s'y attacher : elles n'apportent pas la réponse à la question véritable, celle du règne de Christ et des préfigurations, des prophéties et de la préparation qu'en donnent les événements. — L'Eglise aurait pu offrir une réalisation, bien qu'imparfaite, du règne terrestre de Christ ; mais la corruption et l'athéisme se sont emparés du catholicisme qui va s'affaiblissant sans cesse : le pape n'est plus qu'un figurant sans relief. Quant au protestantisme, il a été vicié dès ses débuts par l'élément d'*individualisme* que les réformateurs n'ont pu éviter dans leur lutte contre les déviations de l'Eglise. Par son origine même, l'Eglise protestante a ruiné son autorité en confiant ici au prince, là au magistrat, ailleurs à ses ministres la domination qui ne doit appartenir qu'à Christ. Les Etats ont cessé d'être des Etats chrétiens. En même temps, ce qui ajoute à l'étrangeté de notre époque, les Juifs s'assimilent aux nations dans lesquelles ils vivent ; ils cessent d'être un peuple à part ; ils abandonnent la loi de Moïse et s'attachent à un vague déisme. — Les Juifs n'ont pas cru au Christ parce qu'il n'a pas paru en dominateur, et les chrétiens ne pensent plus à son règne, mais aux grandeurs humaines... Cette double trahison a été prédite. Mais le jour approche où Christ apparaîtra : juifs et chrétiens Le reconnaîtront alors, Son règne et Sa gloire se révèleront à l'univers. — Et si tout semble se conjuguer pour anéantir le judaïsme et le christianisme, la divine Providence prépare en secret la chute des empires et le retour de l'humanité à Christ. Christ vient, et va rétablir l'unité et l'harmonie universelles.

La pensée de Bilderdijk est en somme dominée par la certitude de la ruine de ce monde et de l'avènement du règne messianique. Il en discernait les preuves irréfutables dans les visions de l'Apocalypse et des prophètes de l'Ancien Testament [1].

Tels étaient les horizons qu'avec une chaude éloquence il ouvrait devant ses disciples de Leyde. S'ils étaient peu nombreux, ils étaient

(1) Kluit, *loc. cit.*, p. 40-48.

ardents, intelligents, capables de perpétuer sa pensée en l'appliquant aux divers domaines où devait s'exercer leur activité. Les six premiers : Da Costa et Capadose, les deux frères van Hogendorp, Nicolas Carbasius, Bodel Nijenhuis ; plus tard Groen van Prinsterer, le baron van Wassenær van Catwijk ; avec eux, mais moins proches de Bilderdijk, le poète Willem De Clerq, van der Kemp, Beets, Hendrik Jacob Koenen : les nommer, c'est évoquer les principales figures du Réveil hollandais — aristocratique, réactionnaire, très attaché à la lettre de l'Ecriture et d'une incontestable piété.

Da Costa et Capadose.

Bilderdijk nourrissait une grande sympathie à l'endroit des Juifs, à condition qu'ils fussent réellement demeurés croyants. Il ne voyait point en eux des adversaires du christianisme, mais un peuple qui vivait dans un état d'attente. Il estimait surtout les Juifs portugais, dont la colonie nombreuse dans les Pays-Bas formait au sein de leur race une véritable élite. La tradition voulait que ces Juifs portugais appartinssent à un rameau du peuple d'Israël qui, dès la destruction du premier temple, s'étaient transportés à Tarsis (Espagne, Portugal), et ainsi n'avaient point eu part au rejet de Christ.

Par l'association israëlite *Tot Nut en Beschaving* (pour l'utilité et la civilité) où Bilderdijk fréquentait, il fut mis en rapport avec un tout jeune homme, extraordinairement doué, et dont les dons poétiques le frappèrent. C'était *Isaac Da Costa* (1). Après de brillantes études secondaires, le jeune Da Costa avait eu d'abord pour gouverneur un émigré français que son père avait choisi en haine de la Révolution. Da Costa père avait vu de mauvais œil l'émancipation des Juifs, soit en France, soit en Hollande : les incorporer à la nation, les amalgamer aux Gentils, c'était à ses yeux un malheureux nivellement qui les privait de leur position de peuple élu, de peuple à part, — s'il le fallait, de peuple persécuté. Elevé dans ces sentiments, Isaac Da Costa y fut encore affermi par les cours du professeur van Lennep, profondément attaché à la complète historicité des récits de l'Ancien Testament. Quelles espérances ceux-ci n'ouvraient-ils pas ? N'engageaient-ils pas à entrevoir et à attendre le Messie qui

(1) KOENEN, *Levensberigt van mr Is. da Costa*, Leiden 1860. — HERZOG-HAUCK, *Realencyklopädie*, IV, p. 402-407.

rendrait aux Juifs leur gloire ancienne, la chère vision toujours chevillée au cœur des Israélites en exil ?

C'est au milieu de ces méditations que survint la rencontre avec Bilderdijk, auquel Daniel Da Costa n'hésita pas à confier son fils. Pendant une année entière, à Amsterdam, l'adversaire déterminé de la Révolution, le calviniste intransigeant, le fidèle sujet de la maison d'Orange, guida son jeune et fervent disciple dans de multiples directions : droit naturel, langues, poésie, histoire, philosophie. Ils devaient se retrouver à Leyde où Da Costa fit partie du cénacle groupé autour de Bilderdijk.

En 1818, Da Costa rentrait à Amsterdam. Toujours hanté par l'idée de la fin du monde, il ne s'en penchait pas moins avec amour sur le passé de son peuple et restait fidèle à un projet dévotieusement caressé : écrire une histoire qui serait en même temps la glorification d'Israël et celle de la nation judéo-portugaise.

Ce ne fut qu'une trentaine d'années plus tard, et sous une tout autre forme, que parut son *Israël et les Gentils*. Il disait dans sa préface que, dès longtemps, la pensée de ce livre l'avait hanté, qu'il y avait consacré d'austères études, et il ajoutait : « Au cours d'un long chemin, j'arrivai enfin à reconnaître la divine vérité de la révélation du Nouveau Testament, alors que dans l'intervalle, et par ailleurs, mon esprit avait saisi que là, et là seulement, l'on pouvait trouver l'accomplissement de ce qu'avaient annoncé les prophètes d'Israël, la venue d'un Messie, Sauveur souffrant aussi bien que glorieux ». — De la conquête intellectuelle à la conversion, la voie fut ardue. Au cours des années 1818 à 1822, Da Costa était resté apparemment un membre fidèle de la communauté judéo-portugaise d'Amsterdam ; il en suivait les offices et s'intéressait à ses diverses activités. Mais l'étude de la Bible, en commun avec son ami *Abraham Capadose*, que la lecture du Dialogue de Justin avec Tryphon avait éclairé sur les prophéties messianiques, et que le chapitre LIII d'Esaïe avait particulièrement frappé, — cette étude, faite dans la prière, amena les deux jeunes Israëlites à la décision de demander le baptême. Ce fut le 20 octobre 1822 que Da Costa, avec sa femme née Hannah Belmonte, et Capadose furent solennellement reçus membres de l'Eglise chrétienne.

L'esprit dans lequel Da Costa avait accepté l'Evangile se manifesta sans tarder par la publication, en 1823, de ses *Plaintes contre l'esprit du siècle*, que suivirent, en 1824, *Les Sadducéens*.

Les *Plaintes*, écrites d'une plume ironique et amère, mais débordante de fougue et d'éclat, révélaient une âme profondément ulcérée de l'abandon, de l'oubli, dans lesquels était laissé son Maître et son Sauveur. Ces pages vibrantes voulaient combattre aussi l'opinion illusoire, mais combien répandue, que le XIXe siècle surpassât tous ceux qui l'avaient précédé. Non sans audace, Da Costa démontre la fausseté de pareille conception : c'est d'un recul qu'il faudrait parler, qu'il s'agisse de la vraie crainte de Dieu, des mœurs, de la tolérance, des arts. La politique, l'Eglise, aussi bien que le langage, sont sans vigueur. Aberration que de concevoir un système de relations constitutionnelles entre princes et peuples, emprunt à l'absurde théorie de la souveraineté populaire ! On prône l'instruction — mais c'est de former des caractères qu'il faudrait s'occuper. Le siècle qui se vante de son esprit de liberté et de lumière mérite bien mieux le nom de siècle d'esclavage, de superstition, d'incrédulité et d'obscurantisme. Saluant toutefois avec espoir les signes précurseurs d'une amélioration, l'auteur convie son peuple à la soumission à Dieu et à sa Parole, dans un retour à la saine doctrine [1].

Même inspiration dans *Les Sadducéens* : la néologie contemporaine, comme l'arminianisme du XVIIe siècle, ne sont autre chose que l'esprit d'incrédulité et de légèreté des Sadducéens du temps de Jésus.

La haine invétérée contre libéraux et libéralisme qui anime les disciples de Bilderdijk se marque dans un curieux écrit d'Abraham Capadose, *Le despotisme considéré comme le développement naturel du système libéral et comme le complément de la révolte de l'homme contre Dieu* [2]. Capadose, qu'une évolution très semblable à celle de son ami Da Costa avait amené à reconnaître en Jésus-Christ le Messie promis, avait apporté dans son acceptation sans réserve du christianisme ses notions israélites de l'inspiration littérale de l'Ancien Testament et de l'absolue réalité des mythes bibliques. C'est du récit de la chute, pris au pied de la lettre, qu'il s'inspire pour honnir le libéralisme et la

(1) Les « Plaintes » ont été rééditées en 1923 : RULLMANN, *Isaac da Costa's Bezwaren tegen den Geest der Eeuw na hondern jaren opnieuw uitgegeven*, 1923. — (2) Amsterdam 1830.

Abraham Capadose (1795-1874) a donné un récit de sa conversion : *Conversion de M. le Docteur Capadose, israélite portugais*, Toulouse, 1837. Les étudiants espagnols de la Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud en ont publié la traduction en espagnol sous le titre : *Conversion del Doctor Capadose israelita portuguès, traducida del francès*, Lausanne, imprenta de Jorge Bridel. Ils ont de même publié les *Souvenirs d'Espagne* de Capadose, Lausanne, 1865, consacrés particulièrement à Matamoros.

révolution. La publication de son livre fut suscitée par les événements de 1830. Alors que Vinet les saluait avec tant de joyeuse émotion, Capadose n'y veut voir que l'esprit de révolte contre Dieu qui fait le fond et la base de la nouvelle Babel (l'Eglise catholique romaine) tout aussi bien que du libéralisme.

Dieu, après avoir créé le ciel et la terre, a fait l'homme et la femme ; celle-ci, la partie faible, a été séduite par le serpent. L'animal qui aurait dû, selon l'ordre de Dieu, s'incliner devant l'homme et lui obéir, se soustrait avec audace à cette sujétion, et, *sujet*, va maîtriser son monarque légitime. Eve, en ajoutant foi au séducteur, en commettant en fait un adultère spirituel, s'oppose mentalement à son époux, son chef de droit divin, et bientôt se met au-dessus de lui en l'entraînant à désobéir au Dieu suprême. Ayant reçu *la science* de séduire celui à qui elle ne devait savoir qu'obéir, se mettant au-dessus de son souverain, elle le soumit à sa volonté. Une révolution était accomplie : Adam avait accédé à la domination de celle qu'il devait dominer.

Comme toute la race humaine était renfermée dans les reins d'Adam, de même l'histoire de l'humanité se trouve tracée dans l'histoire du premier couple. Le lien qui unit la femme à l'homme marque les droits du prince à l'égard de son peuple : le lien solide, seul agréable à Dieu, est le lien qui unit les sujets au dominateur. Il est impie d'imaginer une souveraineté du peuple, mais il est presque aussi faux de considérer les relations du souverain au peuple comme celles d'un père à l'égard de ses enfants. Adam est *roi* avant d'être père, car il a été dit à Eve : ton mari dominera sur toi. Le pouvoir souverain est antérieur au pouvoir paternel : c'est là l'emblème et le principe du pacte chrétien qui doit unir le roi chrétien à son peuple ; c'est l'ordre établi par Dieu. L'homme est créé à l'image de Dieu : le représentant de Dieu sur la terre est l'homme et non la femme, le monarque et non le peuple.

Or, comme le serpent a séduit la femme, Satan a séduit les peuples. La rébellion est entrée dans le monde ; on en est venu à attribuer au peuple des *droits* par devers leurs souverains, on a commencé à parler de je ne sais quel pouvoir appartenant au peuple : est-ce autre chose que d'accorder à la femme un pouvoir par-dessus l'homme ? Or, partout et en tout temps, le Roi qui s'incline devant son peuple finit par devenir le sujet de ses sujets. Sitôt que les peuples commencèrent à parler d'égalité des conditions et à s'arroger

des droits, il y eut chez eux un oubli du devoir de s'assujettir, si indispensable quand on se nomme *sujets*, et l'on est arrivé jusqu'au blasphème en osant énoncer publiquement que c'est le peuple qui donne au monarque le pouvoir souverain ! C'est le renversement de tout l'ordre divin. — Ainsi le dit l'Ecriture... selon Capadose.

Sera-t-il permis de remarquer en passant combien aisément l'on demande à la Bible de justifier des théories que l'on désire faire confirmer par elle, et de rappeler le distique de Samuel Werenfels :

« Hic liber est in quo sua quaerit dogmata quisque,
Invenit et pariter dogmata quisque sua. »

Groen van Prinsterer.

Celui en qui allait se cristalliser avec le plus de netteté le Réveil hollandais dans sa double tendance, évangélique et réactionnaire, ecclésiastique et politique, fut *Guillaume Groen van Prinsterer* (1). Ses grandes facultés intellectuelles s'étaient révélées de très bonne heure. A peine âgé de dix-neuf ans, parlant le grec et le latin avec autant de facilité que sa langue maternelle, il était nommé professeur d'histoire et de littérature anciennes, nomination que son père le persuada toutefois de décliner ; quatre ans plus tard, docteur en philologie et en droit, c'était une chaire de droit politique et de droit des gens qui lui était offerte, sans d'ailleurs qu'il l'acceptât non plus. Avec quelques jeunes gens d'élite il suivait alors le fougueux enseignement de Bilderdijk. En 1827, le roi Guillaume Ier le nommait référendaire, deux ans plus tard, secrétaire du cabinet ministériel. Il était envoyé à Bruxelles. Ce fut pendant ce séjour en Belgique (inféodée depuis 1815 à la Hollande) qu'il apprit à connaître et la révolution — révolution libératrice aux yeux des Belges, révolte à ceux du gouvernement de La Haye — et, sous l'influence de Merle d'Aubigné, l'Evangile (2). 1830 fut l'année où il arriva à une foi personnelle, à un don de soi sans réserve à Christ comme à son

(1) Guillaume Groen van Prinsterer (1801-1876). Vos, *Groen van Prinsterer en zijn tijd*, 2 vol. Dordrecht, 1886-1891. — Herzog-Hauck, *Realencyklopädie*, VII, p. 174-180.

(2) J.-H. Merle d'Aubigné fut pasteur à Bruxelles de 1823 à 1831. Voir sur son ministère dans cette ville : *Célébration du cinquantenaire du Synode de l'Union des Eglises protestantes évangéliques de Belgique (juin 1889)*, Bruxelles, 1890, p. 420 à 422. — Blanche Biéler, *Une famille du Refuge*, Clamart, 1930, p. 159-171.

Sauveur. En même temps, pénétré des écrits de de Bonald, de de Maistre, de Lamennais, de Fréd. von Schlegel, de de Haller, il y puisait l'horreur de la révolution. Sa devise est dès lors : « Evangile contre révolution ». Il pressentait, toutefois, combien insuffisante serait une simple restauration du passé : ce qu'il fallait, à ses yeux, c'était l'entière soumission des peuples à la souveraineté de Dieu. Sans cela, aucun salut pour eux. La souveraineté de Dieu doit être reconnue dans le domaine politique tout aussi complètement que dans celui de la religion. Qui se dresse contre elle, telle qu'elle se manifeste dans la religion et dans l'histoire, qui se targue de l'autorité d'une raison corrompue par le péché, est *révolutionnaire*. Dans l'Eglise comme dans l'Etat, dans l'école comme dans la science, il faut à tout prix au principe révolutionnaire opposer l'Evangile. Groen ne se contente pas de lutter contre les conséquences déplorables de la révolution et de l'incrédulité : il n'est pas *contre*révolutionnaire ; c'est au principe même qui en religion conduit à l'athéisme et en politique, au radicalisme, qu'il s'oppose : Groen est *anti*révolutionnaire. Il n'entend pas être un homme d'Etat : il veut n'être qu'un témoin de l'Evangile.

Point homme d'Etat... il a néanmoins occupé une grande place dans les débats politiques, conseiller d'Etat extraordinaire dès 1836 ; membre de la seconde Chambre du parlement de 1849 à 1857, puis de 1862 à 1865 — et ses études d'histoire nationale, que ce soient ses « Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau », son « Manuel d'histoire de la patrie », son « Maurice et Barneveld », ou ses conférences parues en 1847, sous le titre « Ongelof en revolutie » (Incrédulité et révolution) — ses études historiques ont été autant de plaidoyers en faveur de sa conception de l'Etat.

Attaché à la notion d'Eglise que représentaient en Allemagne Stahl et Hengstenberg — tout en la modifiant dans le sens réformé — Groen van Prinsterer voyait l'idéal dans l'union de l'Eglise avec l'Etat, Etat de droit divin, Etat chrétien.

Ce principe de l'Etat chrétien fut généralement accepté par les partisans du Réveil ; on peut même dire qu'on l'acceptait sans examen, comme un corollaire nécessaire du Réveil. C'est ainsi que celui-ci ne tarda pas, et cela sans convention préalable, à s'organiser sous l'influence de la forte personnalité de Groen, en un parti politique, le parti antirévolutionnaire et confessionnel. Tous ceux qui étaient connus comme professant les grandes doctrines de l'ortho-

doxie étaient censés lui appartenir. Ce parti affirmait nettement des convictions théocratiques : « Toute puissance vient de Dieu et est ordonnée par Lui. — Le principe de la souveraineté du peuple est contraire à la Parole de Dieu, à l'histoire et au droit, et n'accuse que rébellion envers Dieu. — La soumission inconditionnelle à la sainte Ecriture, comme à la Parole de Dieu seule infaillible, est un devoir auquel il n'est jamais permis de se soustraire. — La souveraineté de la maison d'Orange doit être défendue contre toute attaque directe ou indirecte » (1).

Un journal rédigé par Groen, *De Nederlander* (Le Néerlandais) fut pendant cinq années (1850 à 1855) l'organe de cette activité politico-ecclésiastique du Réveil. Il suscita une opposition qui prit un caractère si violent, si passionné, et parfois si grossier, que Groen préféra renoncer à la publication du *Nederlander*, qui cessa de paraître.

Le Réveil hollandais et Vinet.

Les tendances du Réveil hollandais telles qu'elles se sont manifestées chez les Da Costa, les Capadose, les Groen van Prinsterer pourraient laisser supposer que si ces hommes ont eu quelque contact avec Vinet, celui-ci n'a toutefois point exercé sur eux d'influence.

Tel n'est cependant pas le cas, car, tout en marquant nettement leur divergence quant aux vues politiques, les « réveillés » néerlandais se sont crus, soit au point de vue confessionnel, soit au point de vue doctrinal, en très proche relation avec le penseur vaudois.

C'est Groen van Prinsterer qui, le premier, en Hollande, s'attacha à une sérieuse étude de la pensée de Vinet ; mais il fut loin d'être le seul. Da Costa, de Clerq, Koenen, puis Beets et Chantepie de la Saussaye — les deux hommes qui, en Hollande, ont sans doute le mieux compris Vinet — furent des lecteurs assidus et sympathiques de ses écrits ; Capadose entra avec lui en relations personnelles, lui rendant visite en Suisse où il séjourna.

Les tenants du Réveil en Hollande ont suivi avec beaucoup d'intérêt les événements religieux qui se passaient dans notre pays. Ils se sont associés par le cœur, et par des dons, à la fondation de l'Ecole de théologie de Genève ; leur correspondance est remplie des noms de Malan, de Merle d'Aubigné, de Gaussen et de Vinet. Il semble

(1) CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *loc. cit.*, p. 74.

bien que la plupart d'entre eux n'aient pas fait beaucoup de différence entre ce dernier et les professeurs de Genève. Da Costa, toutefois, tout en parlant de lui avec admiration, fait de temps en temps des réserves sur des points de doctrine ou d'ecclésiologie. A la lecture de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, il se trouve en accord avec Vinet pour croire que « le mariage entre l'Eglise et l'Etat est sur le point d'être dissous et que cette dissolution aura plutôt lieu au profit de la vie et du réveil » (1), mais le judéo-chrétien qu'est Da Costa regrette de ne pas voir Vinet englober dans son exposé la vision eschatologique de l'unité future indubitable de l'Eglise et de l'Etat (chrétien) — réplique de l'existence dans le passé d'un Etat (israëlite) qui était en même temps Eglise.

Que Groen ait combattu les idées de Vinet sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, rien de surprenant à cela. Adversaire résolu des conceptions de liberté et d'égalité, de souveraineté du peuple, de contrat social, Groen y discerne la suppression des principes chrétiens. Pour lui, ces théories de l'Etat relèvent de l'incrédulité, tandis que la souveraineté de droit divin fait réellement partie de sa religion. Vinet, dont Groen parle avec le plus grand respect, mais qu'en ces matières il considère comme un cher frère ennemi, Vinet paraît à Groen condamner l'union de l'Eglise et de l'Etat dans toutes les situations, partout et toujours. En cela, dit Groen, il est dans l'erreur. Il se fait une notion fausse, athée de l'Etat ; en effet, il considère l'Etat comme l'ensemble des personnes dont un peuple est composé, société gouvernée selon le gré des individus. Cet état radical, tendant à la toute-puissance, s'arrogera la mission de réglementer jusque dans les choses saintes et religieuses, qui ne sont pas de son domaine. Mais, déclare Groen, Vinet perd de vue que l'Etat dont il parle n'est pas l'Etat selon la volonté divine et ne ressemble nullement à l'Etat des temps anciens ; il dirige ses attaques contre un Etat qui n'est pas du tout celui que nous défendons. Aux yeux de Groen, son adversaire n'a pas assez étudié les leçons de l'histoire qui lui auraient montré que là où l'Eglise est unie à l'Etat constitué selon l'ordre divin, la bassesse et la cupidité ne prévalent pas nécessairement sur tout ce qui est élevé (2).

En signalant ici l'antagonisme qui sépare le politicien hollandais conservateur du moraliste libéral vaudois, serait-il déplacé de cons-

(1) KLUIT, *loc. cit.*, p. 185. — (2) KEIJZER, *loc. cit.*, p. 60-62.

tater que l'interprétation des faits historiques, tout comme nous le disions à propos des textes bibliques, dépend beaucoup des préjugés de leur exégète...

Si, sur le point que nous venons d'effleurer, Groen van Prinsterer marque nettement son désaccord d'avec Vinet, tout en faisant appel à de nombreuses citations de l'écrivain suisse qui semblent rapprocher leurs points de vue, il est des éléments de la pensée du Réveil où les Hollandais se sont formellement réclamés de Vinet. Peut-être se faisaient-ils illusion et étaient-ils en réalité moins proches de lui qu'ils ne se l'imaginaient. Qu'il suffise d'indiquer ici deux sujets : ce qui concerne la *confession de foi*, et ce qui touche à la *doctrine*.

L'Eglise réformée des Pays-Bas est nationale par le nombre, par l'influence et par les souvenirs : Groen van Prinsterer s'attache à montrer que dans cette institution une confession de foi est absolument nécessaire. Son parti a résisté à l'abrogation tacite du symbole qu'avait tolérée le synode. Avec Vinet il écrit : « Le symbole supprimé, l'Eglise ne se retrouve plus » (1).

Mais de ce que Vinet plaide pour une confession de foi, Groen est-il en droit de conclure qu'il défende en tout état de cause le symbole établi ? La *Confessio belgica*, symbole de l'Eglise réformée hollandaise, est un document du temps de la Réformation. Or Vinet, exposant les principes qui l'ont guidé dans la rédaction d'un projet de Confession de foi pour l'Eglise libre vaudoise, remarque que la Confession helvétique ne pourrait lui servir de symbole (2). Ses observations sont exactement applicables à la Confession de foi de l'Eglise réformée néerlandaise. Vinet remarque que la vérité revêt, de siècle en siècle, des formes différentes ; qu'il est avantageux qu'à certaines époques ces formes se renouvellent ; qu'on peut, en admirant une confession de foi antique, reconnaître qu'on ne s'exprimerait plus aujourd'hui tout à fait de même ; que les confessions du XVIe siècle, trop théologiques pour pouvoir être acceptées autrement que de confiance par les troupeaux, sont une convention, un compromis entre théologiens ; qu'il ne faut mettre dans la bouche des membres de l'Eglise que ce qu'ils voient, ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent ; que le principe protestant repousse à jamais l'asservissement des consciences à la double tyrannie de la hiérarchie et de la tradition ; que dans l'adhésion à une confession, il s'agit d'un acte

(1) GROEN, *loc. cit.*, p. 13. — VINET, *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques* (1854), p. 217. — (2) VINET, *ibid.*, p. 638-659.

de foi et non d'un acte de complaisance, et que la fiction ne peut trouver place dans ce domaine. Ce n'est pas manquer de respect envers une confession de foi que de la remplacer.

Or, en vue de mettre Vinet dans son camp, Groen le cite fréquemment : il n'en obéit pas moins à une autre inspiration que lui. L'antirévolutionnaire hollandais demeure l'homme de l'autorité traditionnelle et dogmatique, tandis que Vinet est celui de la conscience ou de la théologie morale. Voyant dans l'Eglise moins une institution que la société des chrétiens, professant qu'un seul individu, armé de sa conscience, peut avoir raison contre tout le passé, Vinet reconnaît que le christianisme est avant tout la religion de la conscience, et que nous devons aller tout droit au fond de la conscience qui est le centre de la vérité. De sorte que Vinet devrait le tout premier être rangé par Groen dans la catégorie de ces individualistes sur les opinions desquels il porte cette condamnation : « Singulier et triste mélange de la foi chrétienne avec l'esprit et les doctrines de la révolution, tendant à dissoudre les institutions religieuses et politiques et à interrompre le cours de la vie naturelle et historique de la société dans son organisme divin » (1). La pensée de Vinet, touchant la confession de foi, se retourne ainsi contre l'argumentation que le parti confessionnel antirévolutionnaire prétend lui emprunter.

Il en va de même dans l'ordre de la pensée théologique.

Dans le Réveil en Suisse romande deux tendances se sont manifestées. A ses débuts il n'a été, sans doute, qu'une simple renaissance de la vie chrétienne. Il acceptait de confiance la théologie orthodoxe du XVIIe siècle : il la retrouvait tout entière dans les pages de l'Ecriture. L'esprit en est admirablement révélé dans la *Théopneustie* de Gaussen. Mais, dès l'origine du Réveil, parut Vinet dont la foi a eu une véritable histoire. Si l'on se bornait à choisir dans ses ouvrages certains fragments isolés, il ne serait pas difficile de signaler en lui deux hommes. D'une part il est le représentant hors ligne du Réveil en Suisse, dont ses premières publications reproduisent plus ou moins le point de vue théologique. Mais, d'autre part, une pensée éminemment originale aboutissait à une théologie toute personnelle, et ne pouvait pas ne pas soulever quelque opposition au sein même du Réveil. Cette théologie, on ne peut que le redire, est, dans les conditions de l'Evangile, la théologie de la conscience et elle com-

(1) GROEN VAN PRINSTERER, *loc. cit.*, p. IX.

mande l'importance qu'attache Vinet à l'individualité chrétienne.

Or, Groen van Prinsterer, en définissant ce qu'il appelle orthodoxie se réclame de Vinet ; il fait à plusieurs reprises appel à son autorité En nommant les Suisses qu'il considère comme les frères spirituels de la fraction orthodoxe de l'Eglise réformée hollandaise, il joint le nom de Vinet à ceux de Rochat, de Gaussen, de Merle d'Aubigné. Et, d'autre part, il flétrit avec sévérité la tendance théologique morale à laquelle il adresse, du point de vue traditionnel, le reproche, à ses yeux cinglant, d'individualisme. Il la considère comme une sorte de compromis entre l'orthodoxie pure et le rationalisme, sans se rendre compte que pour Vinet elle constitue non une position de juste milieu, mais un point de vue plus religieux et plus humain à la fois, dont les représentants s'imposent la tâche de combattre soit l'intellectualisme orthodoxe, soit l'intellectualisme rationaliste.

Le verdict de condamnation que Groen a prononcé contre cette tendance marque le terrain qu'il occupait avec ses amis : il en est resté à la conception théologique conservatrice du Réveil à ses débuts, et tout en faisant appel au nom de Vinet, il ne l'a pas suivi dans la conquête de la liberté chrétienne.

*
* *

C'est ainsi que le Réveil, rattaché en Hollande aux principes et aux tendances de l'école nationaliste de Bilderdijk, a pris une physionomie spéciale qui le distingue de tout autre mouvement semblable. Ailleurs on l'a vu s'accommoder des principes démocratiques ; en Hollande, chez la plupart de ses adhérents, il a revêtu un caractère hostile à ces principes, se rattachant aux tendances antirévolutionnaires sorties du renouveau de l'esprit luthérien en Allemagne. Et cela devait impliquer que le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'y put trouver les sympathies qu'il a rencontrées ailleurs. — Oserait-on dire que, dans une certaine mesure, ce que le Réveil hollandais a demandé à l'auteur de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, c'est Vinet sans Vinet ?

Jeau MEYHOFFER.